

VILLE D'EU

DECISION

N° 2026/004/DEC/4.2

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer un contrat avec M Nicolas LELIEVRE – 51, Jean de Béranger – 76300 Sotteville-lès-Rouen – En qualité de musicien pour le concert « Aquarius » qui aura lieu le samedi 10 janvier 2026 à 20h30 au théâtre du château.

DECIDE :

Article 1^{er} - Il est passé un contrat avec M Nicolas LELIEVRE – 51, Jean de Béranger – 76300 Sotteville-lès-Rouen – En qualité de musicien pour le concert « Aquarius » qui aura lieu le samedi 10 janvier 2026 à 20h30 au théâtre du château.

Article 2 – Le montant du salaire **net sera de 150 euros**, réglée via le GUSO. L'employeur cotisera aux différents organismes sociaux de la profession.

La commune prendra également en charge :

- Les droits d'auteur SACEM
- Le catering et le repas

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le cinq janvier deux mille vingt-six.

Le Maire de la Ville d'EU,
Michel BARBIER

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

